



CN de l'UNSA Retraités du 9.10.2024.

Motion

Les éléments connus à ce jour concernant Le Projet de Loi de Financement de la Sécurité sociale 2025 prévoient deux mesures fortement préjudiciables aux retraités :

- Le report de la revalorisation des pensions de base et des régimes alignés du 1^{er} janvier au 1^{er} juillet 2025.
- La majoration du ticket modérateur qui va réduire de 70% à 60% les remboursements de la Sécurité sociale.

Ces deux mesures portent atteinte au pouvoir d'achat des retraités, particulièrement des plus modestes.

Le Conseil National de l'UNSA Retraités, réuni le 9 octobre à Bagnolet, rappelle que les reports des dates de revalorisation des pensions ont déjà été largement pratiqués. En 13 ans, le cumul des reports a correspondu à un retard de revalorisation cumulé de 2 ans et 9 mois.

Il dénonce les dangers que représente la majoration du ticket modérateur, déjà appliquée aux soins dentaires en 2023, car cette mesure conduira au renchérissement du coût des complémentaires santé, et pour les retraités qui en sont dépourvus, à un risque de renoncement aux soins.

En conséquence,

le Conseil National de l'UNSA Retraités :

- S'oppose au report de la revalorisation des pensions au 1^{er} juillet et exige le respect du rythme de revalorisation défini par l'article 161.25 du Code de la Sécurité sociale.
- S'oppose à la majoration du ticket modérateur sur les remboursements de la Sécurité sociale.
- S'oppose à la majoration de CASA de 0.2%.

Bagnolet, le 9 octobre 2024